

Enquête "APA et tarification des services d'aide à domicile"

Responsables scientifiques :

Agnès Gramain
Professeur de sciences économiques
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Jérôme Wittwer
Professeur de sciences économiques
Université Paris-Dauphine

Dans le cadre d'un programme de recherche sur la politique d'aide aux personnes âgées dépendantes, le LEDA-LEGOS de l'université Paris-Dauphine et le Centre d'économie de la Sorbonne de l'université Paris 1 réalisent une enquête auprès de l'ensemble des conseils généraux. Cette enquête par questionnaire fait suite à la réalisation d'enquêtes de terrain auprès de huit conseils généraux. L'objectif est de mieux comprendre comment les conseils généraux s'organisent pour mettre en œuvre la politique en direction des personnes âgées dépendantes à domicile, la diversité des organisations mises en place et les enjeux économiques à l'échelle des départements. Les données recueillies seront exploitées à des fins de recherche scientifique, dans le respect de leur confidentialité et des règles déontologiques du secret statistique.

Le questionnaire est volontairement bref. Il se compose de deux parties :

- une première partie, qui peut être remplie par téléphone, comporte quelques questions sur la mise en œuvre de l'APA à domicile et l'organisation des services qui en ont la charge au conseil général;
- une deuxième partie, plus technique, porte spécifiquement sur la tarification des services d'aide à domicile, autorisés par le conseil général.

Pour toute information complémentaire sur le programme de recherche ou sur le questionnaire, n'hésitez pas à contacter :

Agnès Gramain
Responsable scientifique de l'enquête
06 07 49 14 49

Le questionnaire est à retourner à :

Roméo Fontaine
Fax : 01.44.05.40.67
Mel : romeo.fontaine@dauphine.fr

Partie 1 – Mise en œuvre de l'APA à domicile**1/ Bénéficiaires de l'APA à domicile**

- Combien y a-t-il de bénéficiaires de l'APA à domicile dans le département (en milliers) ?

/__/_/ milliers de bénéficiaires à domicile

- Quelle proportion représentent-ils par rapport à l'ensemble des bénéficiaires de l'APA du département ?

a) moins de 50 % b) entre 50% et 70% c) plus de 70%

2/ Présence des médecins dans la mise en œuvre de l'APA à domicile

- Combien de médecins sont impliqués dans la mise en œuvre de l'APA à domicile, que ce soit pour le "girage", pour les recours, ou pour les plans d'aide ?

/__/_/ médecins (sans compter les chefs de service)

- Où ces médecins travaillent-ils ?

a) au siège b) dans une unité territoriale

3/ Organisation territoriale

S'il y a des unités territoriales pour la politique "personnes âgées"

- Comment les territoires ont-ils été découpés ?

a) cantons, groupes de cantons
 b) EPCI, pays (ou autres découpages existant indépendamment du conseil général)
 c) autre

Préciser : _____

- Ces territoires ont-ils été découpés

a) uniquement pour la politique PA
 b) pour la politique PA et d'autres politiques de solidarité
 c) pour toutes les politiques du CG (y compris l'aménagement du territoire etc.)

- Dans chacune des unités territoriales, y a-t-il

- un responsable de la politique PA
 - un responsable de l'ensemble des politiques de solidarité
 - un responsable de toutes les politiques du CG
 - aucun responsable territorial

(plusieurs réponses possibles)

4/ Poids des structures autorisées en 2012

- Quel est le nombre de structures d'aide à domicile autorisées par le Conseil général ?

/__/_/ structures d'aide à domicile autorisées

- Quelle proportion des heures "APA" réalisent-elles approximativement ?

a) moins d'1/3 b) entre 1/3 et 2/3 c) plus des 2/3

- Combien de tarificateurs travaillent pour la tarification des services d'aide à domicile ?

/__/_/ tarificateurs pour l'aide à domicile

5/ Tarif de prise en charge des heures d'aide à domicile dans le plan d'aide APA

- Quels sont les tarifs qui sont utilisés pour valoriser les heures d'aide dans le cadre du plan d'aide APA ?

- tarif de l'heure d'aide fournie par un prestataire autorisé **et** tarifé
 tarif d'autorisation du prestataire (variable)
 ou tarif forfaitaire, identique pour tous : ____ , __ euros/heure

- tarif de l'heure d'aide fournie par un prestataire autorisé **non** tarifé (s'il y en a)
 prix facturé par le prestataire (variable)
 ou tarif forfaitaire, identique pour tous : ____ , __ euros/heure

- tarif de l'heure d'aide fournie par un prestataire agréé
 prix facturé par le prestataire (variable)
 ou tarif forfaitaire, identique pour tous : ____ , __ euros/heure

- tarif de l'heure d'aide en mandataire : ____ , __ euros/heure

- tarif de l'heure d'aide en gré à gré : ____ , __ euros/heure

- tarif de l'heure d'aide familiale : ____ , __ euros/heure

- Lorsque le tarif de prise en charge APA est différent du prix facturé par le prestataire, le conseil général finance-t-il la différence ?

- Non, jamais
- Oui, mais seulement pour les prestataires autorisés
 - le conseil général finance tout le complément
 - c'est partagé : le montant que paie le bénéficiaire est forfaitaire
 - c'est partagé : la part du bénéficiaire dépend de son revenu
 - autre système de financement partagé

Préciser

La seconde partie du questionnaire, page suivante, est consacrée à la tarification des services d'aide autorisés. Si vous souhaitez nous faire part de commentaires ou informations complémentaires, n'hésitez pas à utiliser l'espace prévu à cet effet, ci-dessous.

Commentaires et informations complémentaires :

Toute l'équipe vous remercie très chaleureusement pour votre participation à l'enquête.

Si vous souhaitez être tenu au courant des résultats, lorsqu'ils seront disponibles, cochez ici :

Partie 2 – Tarification des services d'aide à domicile autorisés

Nous aimerions maintenant vous poser quelques questions plus précises sur la tarification des services d'aide à domicile autorisés.

1/ Services d'aide à domicile autorisés

Préciser, dans chaque case, le nombre de services prestataires correspondants.

Nombre de services prestataires ...	autorisés par le CG	tarifés par le CG
CCAS et CIAS		
structures privées à but non lucratif		
structures privées commerciales		

2/ Tarification

- Combien de tarifs sont arrêtés pour chaque service tarifé ? 1 2 ou plus

- Si **un seul tarif** est arrêté pour chaque service [tarifs au 1^{er} juillet 2012]

tarif le plus bas : _____, ___ euros/h

tarif le plus haut : _____, ___ euros/h

tarif du plus gros service : _____, ___ euros/h

Existe-t-il un tarif de référence ou une fourchette de référence ? OUI / NON

Préciser : _____

- Si **plusieurs tarifs** sont arrêtés pour chaque service [tarifs au 1^{er} juillet 2012]

tarif n°1 :

domaine d'application du tarif (JO, DF, soins du corps, ménage...) : _____

tarif le plus bas : _____, ___ euros/h

tarif le plus haut : _____, ___ euros/h

tarif du plus gros service : _____, ___ euros/h

Existe-t-il un tarif de référence ou une fourchette de référence ? OUI / NON

Préciser : _____

tarif n°2 :

domaine d'application du tarif (JO, DF, soins du corps, ménage...) : _____

tarif le plus bas : _____, ___ euros/h

tarif le plus haut : _____, ___ euros/h

tarif du plus gros service : _____, ___ euros/h

Existe-t-il un tarif de référence ou une fourchette de référence ? OUI / NON

Préciser : _____

Toute l'équipe vous remercie très chaleureusement pour votre participation à l'enquête.